



Préavis de 1 mois pour fin du bail?

Par **judith333**, le **26/01/2008** à **16:26**

Bonjour,

Moi et mon mari voulons mettre fin au bail d'un appartement et nous avons une question qui concerne le préavis.

Mon mari n'est pas bénéficiaire du RMI (car il a 24 ans) mais il a un contrat de travail insertion.

Moi même, j'ai fait deux travaux à temps partiel. Il y a deux semaines quand j'ai démissionné un du deux. Le début de février je commencerai d'autre travail à mi-temps.

Avons-nous donc le droit de préavis de 1 mois?

Par **Mike46**, le **26/01/2008** à **17:13**

Bonsoir,

La démission n'est pas considéré comme une perte d'emploi qui peut justifiée un préavis réduit.

Dans votre cas le préavis sera de 3 mois.

Cordialement